

Montpellier, le 5 mai 2018

Monsieur le Maire de Béziers  
Hôtel de Ville  
Place Gabriel Péri  
34543 Béziers Cedex

**Objet : Organisation du temps de travail des ATSEM en 2018-2019**

Monsieur le Maire,

La semaine dernière, a été présentée aux ATSEM une organisation hebdomadaire qui nous interpelle sur plusieurs points :

- L'absence de temps de préparation matérielle ;
- Des pauses pendant le temps scolaire ;
- Une surcharge d'heures devant élève, avec la prise en charge à différents moments par les ATSEM de l'accueil le matin, de la restauration scolaire et des coins-jeux le soir.

Les missions des ATSEM ont été redéfinies par le [décret n° 2018-152 du 1er mars 2018](#) :

- La préparation du matériel y apparaît clairement. Elle doit se faire quotidiennement, en concertation avec l'enseignant et en dehors du temps scolaire ;
- La prise en charge de l'hygiène et des activités pédagogiques durant le temps scolaire nécessite la présence permanente de l'ATSEM dans la classe ;
- Enfin, les ATSEM font partie intégrante de la communauté éducative et participent aux réunions de concertation (conseils d'école, mais aussi réunions éducatives), qui sont également du temps de travail à prendre en compte.

L'emploi du temps proposé par vos services engendrerait une impossibilité pour les ATSEM de faire correctement leur travail. Cela aurait alors de graves répercussions sur les élèves et les enseignants (sécurité et hygiène des enfants de mauvaise qualité, activités pédagogiques muselées par des contraintes matérielles, adultes épuisés après 10 heures de gestion d'élèves).

Afin que les ATSEM puissent réaliser au mieux leurs missions, et participer pleinement à l'objet d'instruction et de cohésion sociale qu'est l'École, une autre organisation doit être possible.

Dans l'attente de votre réponse, et motivés par la défense d'une École publique de qualité pour tous, nous restons disponibles pour une éventuelle concertation.



Magali KORDJANI,  
co-secrétaire du SNUipp-FSU 34